

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS

18260 SURY-ES-BOIS

Tél : 02.48.73.75.28

Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14/04/17:

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 14 avril 2017 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- Affaires financières :

* *Comptes administratif, de gestion des budgets Commune et Assainissement :*

Le Conseil Municipal – constatant la concordance des écritures de l'ordonnateur et du Trésorier Receveur – approuve ces différents comptes.

* *Vote des taux des taxes directes locales pour 2017 :*

Taxe habitation : 17,52 %

Foncier Bâti : 12,75 %

Foncier non bâti : 27,52 %

CFE : 23,87 %

Le Conseil Municipal arrête ces taux à l'unanimité des membres présents.

* *Budget primitif Commune :*

M. le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 160 641,51 € en section d'investissement et à 363 708,38 € en section de fonctionnement. Le Conseil Municipal vote ce budget à l'unanimité des membres présents.

* *Budget primitif Assainissement :*

M. le Maire présente au Conseil le projet de budget primitif 2017 du service assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 182 348,17 € en section d'investissement et à 102 541,60 € en section de fonctionnement. Le Conseil Municipal vote ce budget à l'unanimité des membres présents.

- Aliénation / vente portion chemin rural et excédent communal :

M. Le Maire propose – suite à l'avis favorable du Commissaire enquêteur – l'aliénation d'une portion de chemin rural des « Damons » ainsi que l'excédent communal jouxtant le chemin rural du « Petit Chevaize ».

Cette aliénation sera suivie d'une cession au bénéfice de M. BEDU Anthony (Les Damons) et de M. MIDOU (Le Petit Chevaize).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents.